

**Association canadienne des réviseurs / Editors' Association of Canada**  
**Procédures d'attribution des prix et des bourses**

**Entrée en vigueur : octobre 2023**

**1. Le prix d'excellence Tom-Fairley**

Le prix d'excellence Tom-Fairley est remis annuellement par l'Association canadienne des réviseurs/Editors' Association of Canada et a été créé dans le but de reconnaître la contribution remarquable d'un réviseur ou d'une réviseure à une œuvre publiée en français ou en anglais au Canada.

**Admissibilité**

1. Tout type de projet écrit – par exemple, un livre, un magazine, un rapport d'entreprise ou du gouvernement ou une documentation logicielle – publié au cours d'une année civile déterminée est admissible comme tout type de travail de révision linguistique, en format imprimé ou numérique.
2. L'année de publication (droit d'auteur) de l'œuvre détermine son admissibilité, même si le travail de révision linguistique pour ce projet s'est fait durant l'année civile précédente.
3. La réviseure ou le réviseur doit être citoyen canadien ou résident permanent.
4. Les documents pertinents peuvent être présentés en copie papier ou en version numérique.
5. Le prix d'excellence Tom-Fairley est réservé aux personnes qui font de la révision linguistique. Les équipes de réviseurs ne sont pas admissibles.
6. Les rédactrices et les rédacteurs ainsi que les écrivaines et les écrivains qui révisent leur propre matériel ne sont pas admissibles.
7. Le coordonnateur, ou la coordonnatrice, et les juges ne peuvent présenter leur candidature pour le prix durant l'année au cours de laquelle ils servent comme coordonnateur, coordonnatrice et juges.
8. Le personnel de la Permanence nationale n'est pas admissible à ce prix.
9. Les lauréates et lauréats précédents sont admissibles, de même que celui ou celle de l'année dernière.

**Propositions de candidature**

Toute personne qui a participé au projet peut proposer une candidature : chargé de projet, coordonnateur du projet, éditeur, réviseur, auteur, graphiste ou autre. Les candidates et les candidats sont invités à proposer eux-mêmes leur candidature.

Un seul dossier de candidature par personne par année sera accepté. Il peut s'agir d'un ouvrage à part entière ou de plusieurs ouvrages tirés d'une même série. Chaque dossier de candidature doit être accompagné des frais administratifs exigibles.

Le personnel de la Permanence nationale de Réviseurs Canada donne chaque année des directives précises concernant le dépôt des candidatures (la marche à suivre, la date limite, les documents à inclure dans le dossier de candidature, etc.).

### **Coordination du prix**

Chaque année, le Conseil d'administration national de Réviseurs Canada nomme un coordonnateur ou une coordonnatrice du prix.

Le coordonnateur ou la coordonnatrice du prix d'excellence Tom-Fairley voit au bon déroulement de la mise en candidature, du dépôt des dossiers et de la sélection. Il ou elle envoie les critères, coordonne les réponses, anime la discussion au cours de laquelle se fait le choix du lauréat ou de la lauréate, puis communique le nom de la personne retenue à la Permanence nationale.

Si la candidature du coordonnateur ou de la coordonnatrice du prix a été proposée, il ou elle doit la retirer ou démissionner de ses fonctions de coordination.

### **Juges**

Chaque année, le coordonnateur ou la coordonnatrice du prix nomme un jury composé de trois personnes pour examiner les dossiers de candidature et sélectionner une lauréate ou un lauréat. La coordonnatrice ou le coordonnateur ne peut agir comme juge.

Voici en ordre d'importance les critères pour sélectionner le jury

1. Les juges doivent avoir de l'expérience et démontrer des compétences professionnelles de haut calibre.
2. Le jury doit être formé d'au moins un membre de Réviseurs Canada et d'un non-membre.
3. Dans la mesure du possible, il ne doit pas y avoir plus de deux juges qui habitent dans la même région géographique.
4. Autant que possible, au moins une réviseure pigiste ou un réviseur pigiste et une réviseure salariée ou un réviseur salarié devraient faire partie du jury.

La lauréate ou le lauréat d'une année donnée devrait être pris en considération lors de la sélection du jury de l'année suivante.

Il se peut qu'une candidate ou un candidat d'une année donnée ne soit pas pris en compte lors de la sélection du jury de cette même année.

Afin de protéger l'intégrité du prix, une ou un juge qui entretient des relations étroites sur le plan personnel ou professionnel avec une candidate ou un candidat, ou qui en a entretenu par le passé, doit le déclarer avant que débute l'évaluation. Selon les circonstances de la divulgation et de la relation, la coordonnatrice ou le coordonnateur peut procéder comme prévu, demander à la juge ou au juge de démissionner de ses fonctions ou recommander au Conseil d'administration national de Réviseurs Canada que la remise du prix de cette année soit annulée ou reportée.

Les juges recevront une rétribution pour leur travail.

### **Évaluation des propositions de candidature**

Les dossiers de candidature seront évalués de façon juste et équitable. Les juges disposent d'une certaine latitude lorsqu'il s'agit de déterminer les critères qui peuvent s'appliquer lors de l'évaluation. Les critères généraux d'évaluation apparaissent ci-dessous sans ordre précis.

- (a) Utilité. Est-ce que la réviseure ou le réviseur a amélioré la publication? Comment? À quel point? Est-ce qu'un autre réviseur ou une autre réviseure aurait pu faire ce travail?
- (b) Vérification documentaire. Est-ce que la publication et les documents justificatifs étayent les affirmations de la personne qui a proposé la candidate ou le candidat?
- (c) Taille du projet. S'agissait-il d'un petit travail ou d'un travail de moyenne, de grande ou d'énorme envergure? Est-ce que le projet de révision linguistique s'étendait sur une semaine ou deux ans? (La taille du projet ne devrait pas l'emporter sur des considérations liées à la qualité révisionnelle.)
- (d) Complexité du projet. Est-ce que le travail exigeait de nombreuses compétences? Y avait-il plusieurs facteurs à prendre en considération?
- (e) Minutie du travail. Est-ce que la réviseure ou le réviseur a négligé de corriger certaines fautes importantes ou a commis de graves erreurs? (Il faut reconnaître les erreurs de production, de graphisme et même de révision qui ne sont pas attribuables au réviseur ou à la réviseure.)
- (f) Professionnalisme de la réviseure ou du réviseur. Y a-t-il des signes qui montrent une patience, un tact, une fermeté, une persévérance ou un sang-froid hors de l'ordinaire en situation de crise?
- (g) Puissance créatrice du travail. Est-ce que la tâche a suscité une réponse unique et créatrice de la part du réviseur ou de la réviseure qui allait au-delà de son mandat tout en demeurant dans les limites du raisonnable et en bénéficiant du soutien (au moins tacite) du client ou de l'auteur?
- (h) Respect. Est-ce que la réviseure ou le réviseur a fait preuve de respect à l'égard des autres tout au long du processus d'écriture et de publication?

### **Nombre de lauréats**

Les juges ne sélectionneront qu'un seul lauréat ou qu'une seule lauréate : il n'y aura aucune égalité ou aucun colauréat. Réviseurs Canada remettra un prix en espèces au gagnant et aux finalistes.

Les juges peuvent, à leur discrétion :

- divulguer le nom des finalistes;
- attribuer des mentions honorables aux autres participants et participantes;

- ne sélectionner aucun lauréat, si à leur avis, il n'y a aucune candidature de grande qualité.

### **Promotion du prix et du lauréat ou de la lauréate**

Chaque année, un appel de candidatures est lancé publiquement.

Le nom du lauréat ou de la lauréate est publié dans un communiqué de presse, sur le site Web de Réviseurs Canada, dans les médias sociaux et dans le matériel de promotion durant l'année. Cela permet également de faire la promotion du prix.

### **Contributions au fonds du prix**

Dans le rapport annuel de l'association, on rend hommage aux personnes qui ont fait un don au fonds du prix, sans que leur nom soit associé au prix lui-même.

Ces personnes reçoivent une lettre personnalisée de remerciements et peuvent recueillir d'autres témoignages d'appréciation.

## **2. La bourse d'études Claudette-Upton**

Cette bourse d'études est remise annuellement par l'Association canadienne des réviseurs/Editors' Association of Canada et vise à reconnaître les talents d'une étudiante affiliée ou d'un étudiant affilié.

Ce prix honore la mémoire de Claudette Reed Upton, membre honoraire à vie de l'association et réviseuse de grand talent. Cetteoureuse de la langue de Shakespeare s'est impliquée activement dans de nombreuses œuvres visant la sauvegarde de l'environnement et la justice sociale tout au long de sa vie. Claudette est née en Caroline du Nord, en 1948, puis a vécu en Alaska, à Washington, en Alberta, en Colombie-Britannique et aux Caraïbes, avant de s'éteindre en 2008. Elle a travaillé à la fois comme pigiste et salariée, et avait comme domaines de spécialisation la science, la médecine et l'histoire. Elle a également enseigné la révision linguistique, et beaucoup appréciaient ses qualités de mentore. Son merveilleux sens de l'humour et son esprit aiguisé restent gravés dans les mémoires.

La bourse d'études verse des fonds jusqu'à un montant maximal qui est précisé chaque année par le Conseil d'administration national et doit être utilisée dans un délai de 12 mois. Le boursier ou la boursière peut s'en servir pour s'inscrire au congrès national annuel et au banquet, pour prendre part aux séminaires et ateliers de Réviseurs Canada, pour renouveler son adhésion à l'association ou pour se procurer les publications de celle-ci.

### **Admissibilité**

1. Les candidates et les candidats doivent être des étudiantes affiliées et des étudiants affiliés de l'association.
2. Les boursières et les boursiers ne peuvent présenter de nouveau leur candidature à ce prix au cours des années subséquentes.

## **Dossiers de candidature**

En septembre de chaque année civile, la Permanence nationale fait parvenir des directives pour les dossiers de candidature aux membres de l'association, aux établissements postsecondaires et à d'autres personnes et organisations concernées.

Ces directives peuvent être transmises en format papier, par courriel, par l'entremise du site Web de l'association et par d'autres moyens, notamment des annonces dans les bulletins de liaison.

Elles indiquent les critères d'admissibilité, le montant maximal de la bourse d'études, la marche à suivre, les documents nécessaires et la date limite pour présenter une candidature.

Le dossier de candidature doit comprendre tous les documents ci-dessous :

- une lettre de recommandation rédigée par un professeur du cours ou du programme que suit l'étudiant ou l'étudiante, ou par un mentor professionnel;
- un curriculum vitae (n'excédant pas deux pages) décrivant la formation du candidat ou de la candidate et son expérience de travail;
- un texte de 300 mots qui porte sur un sujet déterminé chaque année par le comité de coordination.

Les documents pertinents peuvent être présentés en copie papier ou en version numérique.

## **Comité de sélection**

La coordonnatrice ou le coordonnateur des prix agit comme coordonnatrice ou coordonnateur des bourses d'études.

La coordonnatrice ou le coordonnateur de la bourse d'études recrute trois personnes pour former un comité de sélection. Celui-ci examine les dossiers de candidature et dans la mesure du possible, sélectionne une lauréate ou un lauréat.

La coordonnatrice ou le coordonnateur de la bourse d'études peut également agir comme membre du comité de sélection.

Afin de protéger l'intégrité de la bourse d'études, un membre du comité de sélection qui entretient des relations étroites sur le plan personnel, professionnel ou pédagogique avec une candidate ou un candidat, ou qui en a entretenu par le passé, doit le déclarer avant que débute l'étude des dossiers de candidature. Selon les circonstances de la divulgation et de la relation, la coordonnatrice ou le coordonnateur peut procéder comme prévu ou demander au membre du comité de démissionner de ses fonctions.

## **Évaluation des dossiers de candidature**

Les dossiers de candidature seront évalués de façon juste et équitable.

Le comité de sélection choisira d'attribuer la bourse d'études à une personne qui se démarque en démontrant notamment :

- une aptitude pour la révision linguistique;
- une volonté à poursuivre une carrière en révision linguistique;
- des qualités qui rappellent celles de la membre à vie Claudette Upton et qui sont énumérées ci-dessus.

Le comité de sélection ne choisira qu'un seul lauréat ou qu'une seule lauréate : il n'y aura aucune égalité ou aucun colauréat.

Le comité de sélection peut choisir, à sa discrétion, de ne pas attribuer la bourse d'études s'il n'y a aucun dossier de candidature de haute qualité.

### **Contributions au fonds de la bourse d'études**

Dans le rapport annuel de l'association, on rend hommage aux personnes qui ont fait un don au fonds de la bourse d'études, sans que leur nom soit associé au prix lui-même.

Ces personnes reçoivent une lettre personnalisée de remerciements et peuvent recueillir d'autres témoignages d'appréciation.

### **3. Prix Karen-Virag**

Réviseurs Canada peut décerner ce prix une fois par année en hommage à une personne ou à une organisation qui a sensibilisé son milieu à l'importance de la révision linguistique. Cette sensibilisation peut prendre différentes formes, par exemple écrire des textes, prononcer des conférences, donner des formations, participer à des émissions radiophoniques ou télévisées ou à la diffusion de contenu dans les nouveaux médias, et commanditer des activités qui se rapportent à la révision linguistique ou qui rassemblent les réviseurs au Canada et à l'étranger.

Ce prix honore la mémoire de Karen Virag, qui s'est particulièrement illustrée en faisant la promotion de la révision linguistique. Pendant longtemps, elle a agi comme représentante de Réviseurs Canada au Conseil des ressources humaines du secteur culturel en plus de ses nombreux passages sur les ondes de CBC Radio en tant qu'autre moitié du duo Grammar Gals qu'elle formait avec Virginia Durksen. Karen a également occupé la fonction de directrice des publications de Réviseurs Canada.

#### **Admissibilité**

Les candidats ou les candidates peuvent être des personnes ou des organismes. Nul ne peut présenter sa propre candidature.

Le personnel de la Permanence nationale n'est pas admissible à ce prix.

Le lauréat ou la lauréate ne peut recevoir ce prix qu'une seule fois dans sa vie.

## **Propositions de candidature**

Tous les ans en janvier, la Permanence nationale fera parvenir des directives concernant le dépôt des candidatures aux membres de l'association, aux établissements d'enseignement postsecondaire et à d'autres personnes et organisations.

Ces directives indiquent les critères d'admissibilité, la valeur du prix, le processus de mise en candidature, les documents exigés et la date limite pour le dépôt des candidatures.

Les membres et les non-membres peuvent présenter des candidatures.

Les dossiers de candidature peuvent être déposés en format imprimé ou numérique et doivent comprendre :

- une lettre de candidature (de 100 à 300 mots) qui explique avec clarté et conviction la contribution du candidat ou de la candidate;
- les documents justificatifs.

## **Comité de sélection**

Chaque année, le Conseil d'administration national de Réviseurs Canada nomme un coordonnateur ou une coordonnatrice du prix.

Les membres du Comité des prix ainsi que la présidente ou le président de Réviseurs Canada (ou la personne qui la ou le représente) agiront comme juges pour le prix Karen-Virag.

Afin de protéger l'intégrité du prix, un membre du comité de sélection qui entretient des relations étroites sur le plan personnel, professionnel ou pédagogique avec une candidate ou un candidat, ou qui en a entretenu par le passé, doit le déclarer avant que débute l'examen des candidatures. Selon les circonstances de la divulgation et de la relation, la coordonnatrice ou le coordonnateur peut procéder comme prévu ou demander au membre du comité de démissionner de ses fonctions.

## **Évaluation des propositions de candidature**

Les propositions de candidature seront évaluées de façon juste et équitable.

Le comité de sélection choisira d'attribuer le prix à la personne parmi les candidates et les candidats qui s'est le plus illustrée en sensibilisant son milieu à l'importance de la révision linguistique.

## **Nombre de lauréats**

Les juges ne sélectionneront qu'un seul lauréat ou qu'une seule lauréate : il n'y aura aucune égalité ou aucun colauréat.

Les juges peuvent, à leur discrétion :

- divulguer le nom des finalistes;
- attribuer des mentions honorables aux autres participants et participantes;
- ne sélectionner aucun lauréat, si à leur avis, il n'y a aucune candidature de grande qualité.

Si le comité choisit de décerner des mentions honorables, il vérifiera si ces personnes souhaitent être reconnues publiquement.

#### **Promotion du prix et du lauréat ou de la lauréate**

Le nom du lauréat ou de la lauréate est publié dans un communiqué de presse, sur le site Web de Réviseurs Canada, dans les médias sociaux et dans le matériel de promotion durant l'année. Cela permet également de faire la promotion du prix.

Le lauréat ou la lauréate recevra également un certificat à la cérémonie de remise des prix lors du congrès annuel.

#### **4. Le prix Lee-d'Anjou – Bénévole de l'année et le Prix de la présidence de Réviseurs Canada pour activités de bénévolat**

Le Prix de la présidence de Réviseurs Canada pour activités de bénévolat rend hommage aux bénévoles membres qui ont rendu des services exceptionnels à l'organisation, soit à l'échelle nationale ou dans une section ou une ramification.

Les candidates et les candidats en lice peuvent avoir épaulé Réviseurs Canada en accomplissant de manière consciencieuse des activités de bénévolat pendant une longue période, en prenant l'initiative de constater et de régler un problème important, en répondant à un besoin précis au sein de l'organisation, en orchestrant ou en dirigeant une activité dont les répercussions sur l'association sont considérables ou encore, en inspirant d'autres personnes à y jouer un rôle plus actif.

Parmi toutes les candidatures reçues pour ce prix, le nom d'un ou d'une bénévole est choisi pour recevoir le prix Lee-d'Anjou – Bénévole de l'année.

- Lee d'Anjou n'est pas seulement une membre fondatrice de Réviseurs Canada, elle demeure une source d'inspiration pour celle-ci.
- Elle est également une ardente défenseuse des normes de révision professionnelle, une pionnière du programme Editors' Association of Canada (Editors Canada) certification, ainsi que l'une des bénévoles les plus exceptionnelles et reconnues de l'association.

#### **Admissibilité**

Tout membre en règle de l'association peut être mis en nomination pour ce prix. Les candidates et les candidats doivent avoir rendu service sur une base entièrement bénévole. Nul ne peut présenter sa propre candidature.

## Propositions de candidature

Toute personne qui propose la candidature d'un membre au Prix de la présidence de Réviseurs Canada pour activités de bénévolat doit présenter un texte (de 200 à 500 mots) décrivant le remarquable travail bénévole qu'a effectué le candidat ou la candidate. Au moins trois membres de Réviseurs Canada dont le statut est en règle doivent appuyer ce texte qui sera envoyé par courriel au président ou à la présidente et en copie conforme aux personnes qui ont proposé la candidature. La proposition de candidature doit également inclure une note biographique du candidat ou de la candidate (150 mots au maximum), ainsi que son adresse, son numéro de téléphone et son adresse de courriel.

Il est à noter que le président ou la présidente peut communiquer les propositions de candidature aux candidates et candidats qui reçoivent le prix.

Les propositions de candidature de même que les documents justificatifs doivent être acheminés par courriel.

Courriel : [president@editors.ca](mailto:president@editors.ca)

(Objet : Mise en candidature, Prix de la présidence de Réviseurs Canada pour activités de bénévolat)

Chaque année, l'information sur les propositions de candidature, y compris la date limite, sera publiée sur le site Web de Réviseurs Canada et dans les médias sociaux. Un courriel à cet effet sera également envoyé aux membres.

## Évaluation des propositions de candidature

Le président ou la présidente de Réviseurs Canada et un comité formé d'au moins deux autres membres du Conseil d'administration national qu'il ou elle aura choisis évalueront toutes les propositions de candidature. Le comité du Prix de la présidence peut attribuer ce prix à plusieurs candidats et candidates.

Parmi toutes les propositions reçues, le comité sélectionnera le nom d'un ou d'une bénévole pour recevoir le prix Lee-d'Anjou – Bénévole de l'année.

## Promotion du prix et du lauréat ou de la lauréate

En plus des certificats commémoratifs personnalisés, les lauréats et les lauréates du Prix de la présidence de Réviseurs Canada pour activités de bénévolat :

- seront honorés à la cérémonie de remise des prix lors du congrès annuel;
- seront mis en vedette sur le site Web de Réviseurs Canada;
- verront leur nom figurer dans le rapport annuel au-dessus de la liste des bénévoles;
- recevront une lettre de félicitations du président ou de la présidente de Réviseurs Canada.

Le lauréat ou la lauréate du prix Lee-d'Anjou – Bénévole de l'année recevra un certificat commémoratif lors du congrès annuel de Réviseurs Canada.

## 5. Bourse pour la promotion de l'équité

La Bourse pour la promotion de l'équité est remise annuellement par l'Association canadienne des réviseurs/Editors Canada. Elle vise à soutenir les réviseuses et les réviseurs qui sont traditionnellement exclus par les secteurs de l'édition et de la révision, y compris ceux et celles qui sont autochtones, noirs et de couleur, 2SLGBTQIA+, neurodivergentes et qui ont une limitation fonctionnelle.

### Admissibilité

Les membres et les étudiants affiliés de Réviseurs Canada ainsi que les non-membres peuvent présenter leur candidature.

Chaque année, cette bourse sera accordée à trois personnes qui auront droit à :

- une inscription au congrès annuel ou au congrès des langagiers et langagières (en français) de Réviseurs Canada;
- trois webinaires;
- un exemplaire de l'ouvrage *Editing Canadian English* (et de l'ouvrage *Editorial Niches*);
- un exemplaire du livre numérique *From Contact to Contract*;
- un exemplaire de chacun des quatre guides de préparation aux épreuves du programme Editors Canada certification;
- une adhésion d'un an;
- la publication d'un profil dans le répertoire pendant un an.

Les personnes suivantes ne peuvent pas déposer leur candidature pour cette bourse :

- le personnel de la Permanence nationale de Réviseurs Canada n'est pas admissible;
- les boursières et les boursiers ne peuvent présenter de nouveau leur candidature à ce prix au cours des années subséquentes;
- les membres du CAN ne peuvent pas poser leur candidature pendant qu'ils siègent activement au Conseil.

Les articles qui composent ce prix doivent être réclamés dans un délai de 12 mois à compter de la réception de la bourse.

### Dossiers de candidature

En janvier de chaque année, la Permanence nationale fera parvenir des directives pour les dossiers de candidatures aux membres et aux non-membres de l'association.

Ces directives peuvent être transmises en format papier, par courriel, par l'entremise du site Web de l'association et par d'autres moyens, notamment des annonces dans les bulletins de liaison.

Elles indiquent les critères d'admissibilité, la valeur de la bourse, la marche à suivre, les documents nécessaires et la date limite pour présenter une candidature. Elles mentionneront également que tous les renseignements demeureront confidentiels.

Contrairement à tous les autres prix et bourses de Réviseurs Canada, les directives comprendront ce qui suit :

- les biographies des juges (pour encourager les gens à présenter leur candidature);
- une note indiquant que Réviseurs Canada rendra publique l'identité du lauréat ou de la lauréate seulement si la personne donne son accord pour le faire.

Pour le dossier de candidature, les candidates et candidats devront expliquer dans une dissertation de 500 mots ou moins pourquoi ils constituent un bon choix pour cette bourse. Leur dissertation devra répondre à cette question : « De quelle façon cette bourse pour la promotion de l'équité vous viendra-t-elle en aide dans votre carrière en révision professionnelle? »

### **Comité de sélection**

Le conseiller ou la conseillère en matière d'équité, de diversité et d'inclusion et le président sortant ou la présidente sortante du Conseil d'administration national (CAN) évalueront les candidatures. Si le président sortant ou la présidente sortante ne peut pas assumer cette fonction, le CAN sélectionnera un administrateur ou une administratrice pour cette année-là.

Afin de protéger l'intégrité de la bourse, un membre du comité de sélection qui entretient des relations étroites sur le plan personnel ou professionnel avec une candidate ou un candidat, ou qui en a entretenu par le passé, doit le déclarer avant que débute l'étude des dossiers de candidature. Selon les circonstances de la divulgation et de la relation, le conseiller ou la conseillère et l'administrateur ou l'administratrice peuvent procéder comme prévu ou ils peuvent demander conseil au CAN.

### **Critères d'évaluation**

Les juges évalueront les dossiers de candidature en fonction des critères suivants.

#### **Identification**

Les candidats et les candidates doivent indiquer comment ils sont admissibles à une bourse pour la promotion de l'équité. Ainsi, les juges sont à même de voir si les candidats et candidates comprennent le sens et l'importance de l'équité.

#### **Révision professionnelle**

Les candidates et les candidats doivent montrer qu'ils comprennent ce qu'implique la révision professionnelle et doivent s'être fixé quelques objectifs concrets sur la façon dont ils veulent faire progresser leur carrière.

#### **Besoin**

Que le candidat ou la candidate débute en révision professionnelle ou que sa carrière soit bien amorcée, il ou elle doit être en mesure d'expliquer comment les articles offerts dans cette bourse l'aideront dans la poursuite de sa carrière. Les juges pourront ainsi évaluer l'importance que revêt la révision professionnelle pour le candidat ou la candidate, s'il ou elle ne s'y consacre pas déjà.

Chaque année, le comité de sélection retiendra la candidature de trois personnes.

Le comité de sélection peut choisir moins de candidatures ou s'abstenir d'attribuer la bourse d'études s'il n'y a aucun dossier de candidature de haute qualité.

### **Promotion de la bourse et du lauréat ou de la lauréate.**

Chaque année, un appel de candidatures est lancé publiquement.

Les lauréates et les lauréats qui ont donné leur autorisation verront leur nom publié dans un communiqué de presse, sur le site Web de Réviseurs Canada, dans les médias sociaux et dans le matériel de promotion durant l'année.

### **Modifications**

Toute modification des présentes procédures doit être ratifiée par un vote du Conseil d'administration national.